

Séance Ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 16 mai 2016 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. QUESTIONS DU PUBLIC

- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS.

4.1 étude géotechnique – Remplacement du poste de pompage SP-9

4.2 ouverture de soumissions - appel de propositions services professionnels - architecture - projet de construction d'un nouveau chalet des sports à l'Anse-au-Griffon

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.3 Loisirs et culture

5.3.1 ouverture de soumissions - fourniture de barrières pour la piste cyclable de Gaspé

5.4 Travaux publics

5.4.1 demande de prix - plans de levés pour l'implantation d'un nouveau bâtiment des sports à l'Anse-au-Griffon

5.4.2 demande de prix - Contrôle qualitatif des travaux de la rue Wayman

5.4.3 approbation avenant #8 – Rapport complémentaire - Mise aux normes de l'eau potable Gaspé- Centre

5.4.4 pièces de rechange pour le système désinfection UV – Usine de traitement des eaux usées de Gaspé

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.7 Direction générale

5.7.1 grille de pondération pour appel d'offres - Achat d'un camion autopompe pour la caserne de St-Maurice

5.7.2 attribution du poste saisonnier d'opérateur-contrôleur et journalier

5.7.3 demande de congé sans solde parental d'une personne salariée

5.7.4 engagement d'un journalier étudiant - été 2016

5.7.5 embauche d'une personne au poste de journalier saisonnier d'été (durée prévue de 22 semaines)

6. **ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

6.1 décrétant une dépense d'une somme de 2 000 000 \$ et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de rapiéçage mécanisé sur diverses rues de la Ville de Gaspé

7. **AVIS DE MOTION**

8. **RAPPORT DES COMITÉS**

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

9.1

10. **QUESTIONS DU PUBLIC**

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale : 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

